

Pacte de l'alternance pour la jeunesse



**Pour une révolution
de l'apprentissage au service
de l'emploi des jeunes et
de la compétitivité des entreprises**

Le système français de formation en alternance, et notamment en apprentissage, a quelque chose d'absurde. Que ce soit sur la conception des formations, la définition de leur contenu, leur révision ou l'appréciation du besoin de compétences des entreprises sur un territoire, la décision n'appartient pas à ceux qui sont concernés. Au contraire, les décisions stratégiques sont, à tous les niveaux, prises par des acteurs qui n'ont pas forcément intérêt au développement de l'apprentissage. Pour compenser les inconvénients qui résultent de cette situation pour les entreprises, les pouvoirs publics leur accordent plusieurs subventions conséquentes.

Le système est donc pervers : au lieu de parier sur la responsabilité et la liberté des acteurs, on les enferme dans un système de règles inadaptées en dédommagement desquelles on les indemnise. Ceci donne aux pouvoirs publics le contrôle du système, mais au prix d'un double gâchis d'énergie privée et d'argent public.

Le MEDEF propose de rompre avec cette logique néfaste en portant une réforme en profondeur de l'alternance au service des jeunes et des entreprises. Elle pourrait se résumer ainsi : davantage de jeunes formés en alternance par les entreprises, moins de subventions publiques, un système géré par les entreprises et les branches. Au fond, il s'agit ni plus ni moins de se rapprocher du système allemand qui fonctionne si bien sur ce point.

Cette réforme pourrait constituer « un pacte de l'alternance pour la jeunesse », décliné en 12 mesures qui dessinent un nouveau paysage de l'apprentissage dans notre pays. C'est ce pacte que le MEDEF propose au gouvernement, pour la jeunesse et pour la compétitivité des entreprises.

Florence Poivey,

*présidente de la commission Education,
formation et insertion du MEDEF*

1. Co-construction des diplômes

2. Co-décision sur les centres de formation

3. Liberté de financement par les entreprises

1. Co-construction des diplômes

◆ INFORMER LES JEUNES ET LES ENTREPRISES SUR LA RÉUSSITE PROFESSIONNELLE À L'ISSUE DES FORMATIONS EN ALTERNANCE

Constat :

L'alternance est perçue comme une voie de relégation alors qu'elle permet mieux de s'insérer dans l'emploi que la voie académique

Proposition 1 :

Rendre obligatoire l'information sur les débouchés des cursus

Proposition 2 :

Stopper la dévalorisation symbolique de l'apprentissage dans le système d'orientation

◆ CONSTRUIRE DES DIPLÔMES ET DES CERTIFICATIONS CORRESPONDANT AUX BESOINS EN COMPÉTENCES DES ENTREPRISES

Constat :

Les diplômes ne sont pas construits en fonction des besoins en compétences des entreprises, mais selon les contraintes de gestion internes à l'Education nationale

Proposition 3 :

Rendre obligatoire un rapport d'opportunité validé par la CPNE avant toute création ou révision d'un diplôme

Proposition 4 :

Donner aux branches professionnelles la capacité de construire et rénover elles-mêmes les diplômes

Proposition 5 :

Accompagner les branches professionnelles dans l'ingénierie de formation



2. Co-décision sur les centres de formation

◆ ASSURER LA COHÉRENCE DES CYCLES DES DIPLÔMES AVEC LES CONTRAINTES DE GESTION DES ENTREPRISES

Constat :

les cycles de diplôme sont entièrement déconnectés des contraintes des entreprises

Proposition 6 :

généraliser le contrôle en cours de formation

Proposition 7 :

adapter le bac professionnel en apprentissage aux contraintes des entreprises et à l'attente des jeunes

◆ GARANTIR UNE CARTE DES FORMATIONS CORRESPONDANT AUX BESOINS EN COMPÉTENCES DES ENTREPRISES

Constats :

d'une part, la carte des formations n'est pas élaborée en fonction de l'intérêt des jeunes et des besoins en compétences des entreprises. D'autre part, les Régions sont liées par un système de financement obligatoire qui les conduit à refuser des autorisations d'ouverture alors que les besoins existent.

Proposition 8 :

mettre en place une procédure de co-décision entre les Régions et les partenaires sociaux sur la carte des formations



Proposition 9 :

permettre aux entreprises et aux branches professionnelles de financer une politique de formation en alternance conforme aux besoins en compétences de leurs entreprises pour en faire un outil de compétitivité

Proposition 10 :

libérer les Régions de l'obligation de financement de l'apprentissage

3. Liberté de financement par les entreprises

◆ RÉGULER ET HARMONISER LES COÛTS DE FORMATION

Constat :

l'absence de régulation des coûts de formation conduit à une déperdition de financement au détriment de l'apprentissage.

Proposition 11 :

élaborer et généraliser une méthode de calcul du coût de formation par apprenti

Proposition 12 :

mettre en œuvre une procédure d'habilitation des établissements et de suivi des versements de la taxe d'apprentissage

LE MEDEF S'ENGAGE

Si le Gouvernement accepte le contrat de confiance sur l'alternance proposé par les entreprises pour mettre en œuvre les propositions correspondantes, les entreprises s'engagent à augmenter substantiellement le nombre de jeunes qu'elles forment en alternance chaque année.

Environ **580 000 jeunes** sont accueillis chaque année dans les entreprises pour y recevoir une formation en alternance, ce qui représente **3,53 %** des effectifs salariés de notre pays.

Le MEDEF propose d'augmenter cet effort de **3 %** par an pendant cinq ans, ce qui permettrait de former, à horizon 2018, **100 000 jeunes de plus en alternance**.

La part des jeunes formés en alternance passerait ainsi à **4,15 % des effectifs**.

Notre pays se situe à un tournant. Il connaît aujourd'hui le taux de chômage des jeunes le plus élevé de son histoire. Le pacte de l'alternance pour la jeunesse constitue une main tendue du patronat au gouvernement pour développer l'une des meilleures voies d'insertion professionnelle pour les jeunes. Il suppose un changement profond dans la conception et la gestion de l'apprentissage. C'est un pari triplement gagnant : pour les jeunes, pour les entreprises et pour les centres de formation.

L'emploi des jeunes et la compétitivité des entreprises valent bien une révolution de l'apprentissage !

Le pacte de l'alternance, c'est un engagement concret pour l'emploi des jeunes !



Retrouvez le détail du pacte de l'alternance pour la jeunesse sur le site du MEDEF : www.medef.fr